



**APPEL A LA MOBILISATION DES SPIP D'ILE-DE-FRANCE
RENDEZ-VOUS DEVANT LE TJ DE PARIS LE 17 JUIN 2025**

La mobilisation nationale du 6 mai 2025, à l'appel de la CGT IP et du SNEPAP-FSU, a été un succès. Les personnels de plus de 50 SPIP se sont mobilisés sur le territoire.

Fortes et forts de cette journée, nous appelons à une nouvelle journée d'actions le 17 juin 2025 car depuis le 6 mai, le Garde des Sceaux, sourd, continue d'occuper l'espace médiatique par des effets d'annonces qui répondent davantage à son ambition politique qu'à l'intérêt de nos services.

Notre organisation s'alarme de la ligne ultra sécuritaire défendue par Monsieur DARMANIN à travers notamment la création d'une police pénitentiaire, la suppression d'activités dites ludiques ou provoquantes en détention*, la stigmatisation des personnes détenues étrangères et la spécialisation des établissements « narcotrafic » avec un retour des quartiers « haute sécurité » et des conditions de détention qui s'annoncent inhumaines, la proposition de faire participer les personnes détenues à leurs frais de détention...

Nous dénonçons la relégation de nos missions d'insertion au second plan avec une baisse des budgets alloués à notre filière mais aussi la diminution du nombre de recrutements en contradiction avec l'augmentation de la population pénale.

Actuellement, la barre des 83 000 personnes détenus hébergées vient d'être franchie dans les prisons françaises. Pour rappel, la France a fait l'objet de nombreuses condamnations par la CEDH pour ses conditions de détention indignes.

En Ile-de-France, où l'on compte plus de 15 établissements pénitentiaires de différents types, le taux d'occupation moyen en maison d'arrêt avoisine les 173,7% selon les chiffres officiels du Ministère de la Justice de mai 2025 :

- 206% de taux d'occupation à la MA de Bois d'Arcy
- 199% de taux d'occupation à la MA de Villepinte

Nous ne pouvons également que déplorer la suroccupation de 157% des QSL sur l'Ile-de-France.

Cette situation dramatique ne fait toutefois jamais l'objet d'une réflexion systémique ni sur ses causes ni sur les conséquences qu'elle emporte que ce soit pour les personnes détenues ou pour les agents.

Le milieu ouvert n'est par ailleurs pas en reste avec une augmentation significative du nombre de personnes suivies, sans augmentation du nombre de CPIP en parallèle, s'éloignant toujours plus du nombre de 60 personnes suivies recommandé par le Conseil de l'Europe.

Aussi, en Ile-de-France, la situation RH continue de nous inquiéter dans les autres corps de métiers et, notamment celui des personnels administratifs, toujours en sous-nombre, malgré leur place essentielle au fonctionnement du service public de la justice.

Nous voilà donc face à une gradation des annonces faites, toujours plus loin des réalités et des nécessités du terrain. La dernière annonce en date est la création d'un nouveau « QHS » - comprendre : bagne – en Guyane et témoigne de l'emballement sécuritaire du ministre qu'il est important d'enrayer au plus vite.

Alors que le ministre embrasse cette stratégie de communication tonitruante, les Etats Généraux consacrés au SPIP, eux, ont commencé dans la plus grande confidentialité.

Face à ces constats, la CGT IP ne compte pas se laisser faire.

Preuve en est, la mobilisation a déjà commencer à payer ! Suite à un recours formulé par la CGT IP avec l'OIP, aux côtés de la LDH, l'A3D, le CRI, le SM, le SNEPAP-FSU, le Conseil d'Etat a décrété illégale l'interdiction générale des activités ludiques et provoquantes en détention.

Réunis ce jour en coordination régionale, la CGT-IP Ile-de-France appelle donc chacun et chacune à se mobiliser ou à continuer de se mobiliser en se rassemblant devant le Tribunal Judicaire de Paris le mardi 17 juin 2025 à 10h30.